

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement.

La réalisation de travaux ou dépôt de matériaux peut nécessiter temporairement l'occupation du domaine public. Dans ce cadre, le formulaire, à télécharger, ci-dessous, permet de solliciter une autorisation d'occuper le domaine public.

Parmi les natures de travaux ou dépôts concernées on retrouve :

- Les aménagements ou modifications d'accès
- Les poses de clôtures, portails et portillons
- Les plantations ou abattages d'arbre en bordure de voie
- **Le dépôt** sur le domaine public (dépôt de matériaux, emprise de chantier, échafaudage, étalage, chevalet commerce, bac à fleur, etc....)
- **Le stationnement** sur le domaine public (déménagement, benne, vente, etc....)

Les demandes de permission de voirie sont à adresser en mairie :

urbanisme@ville-custines.com qui se chargera de l'adresser au gestionnaire du réseau routier.

L'envoi de cette demande de permission de voirie permet d'apporter les informations nécessaires à l'instruction de la demande : coordonnées du déclarant, localisation, date et durée du chantier, précisions particulières concernant la nature des travaux.